

Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 : Spécialisation en fiscalité 1			
Code	ECCF2B18FISC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Karine BALON (karine.balon@helha.be) Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser tous les aspects relationnels entre le contribuable et l'administration fiscale, maîtriser la fiscalité européenne, régionale et communale ainsi que les aspects fiscaux relatifs à l'enregistrement, aux successions et à l'hypothèque.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- De maîtriser les spécificités fiscales européennes, locales et régionales.
- De maîtriser les éléments de la procédure fiscale et d'établir les documents fiscaux et juridiques requis.
- De tenir ses connaissances à jour en matière fiscale.
- D'apporter son éclairage quant aux problématiques en matière de succession, droits d'enregistrement, procédure et hypothèque.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCF2B18FISCA	Fiscalité locale, régionale et européenne	30 h / 3 C	(opt.)
ECCF2B18FISCB	Enregistrement, succession et hypothèque	30 h / 2 C	(opt.)
ECCF2B18FISCC	Procédures fiscales	30 h / 3 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCF2B18FISCA	Fiscalité locale, régionale et européenne	30	(opt.)
ECCF2B18FISCB	Enregistrement, succession et hypothèque	20	(opt.)
ECCF2B18FISCC	Procédures fiscales	30	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En cas d'une note en échec dans au moins une AA d'une même UE, même si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération, la mention Z pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant ne doit représenter que l'AA ou les AA en échec.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité locale, régionale et européenne			
Code	3_ECCF2B18FISCA	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le développement des spécificités fiscales liées à la fiscalité locale, régionale et européenne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Fiscalité locale et régionale: les compétences régionales et communales et les taxes prélevées par ces entités.

Fiscalité européenne: la structure institutionnelle de l'UE et ses compétences dans le droit fiscal.

Les compétences visées

- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- 2.2 Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activités.
- 4.4 le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.
- 5.2 Mettre à jour la documentation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie I: Fiscalité locale et régionale

Chapitre 1: Considérations générales

Chapitre 2: Fiscalité des Communautés et Régions

Chapitre 3: Fiscalité provinciale wallonne

Chapitre 4: Fiscalité communale

Chapitre 5: Limitation des pouvoirs des Régions, provinces et Communes et contrôle effectué par les cours et tribunaux

Chapitre 6: Procédures relatives aux taxes communales, provinciales et régionales.

Partie II: Fiscalité européenne

- Introduction au droit fiscal international.
- Conventions préventives de la double imposition (modèle OCDE) et étude de la CPDI Belgique - France
- Développements récents

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème.

Cours magistral.

Etude de cas.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses.

Ouvrages de référence

- Mémento de la fiscalité locale et régionale, par V. Sepuchre, Wolters Kluwer.
- Guide de l'impôt 2016, IEC

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

Syllabus.

Notes de cours de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100%

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session suivante (juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enregistrement, succession et hypothèque			
Code	3_ECCF2B18FISCB	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le développement des spécificités fiscales liées à l'enregistrement, aux successions et à l'hypothèque.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale
- d'apporter son éclairage quant aux problématiques en matière de succession, droits d'enregistrement et d'hypothèque

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie I: Droits d'enregistrement.

Partie II: Droits de succession.

Partie III: La transmission d'une entreprise dans le cadre familial.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral ponctué de cas réels et d'exercices

Analyse d'une déclaration de succession

Etude d'un cas d'une transmission d'entreprise dans le cadre familial.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Code des Droits d'enregistrement.

Code des Droits de succession.

Manuel des droits d'enregistrement par André Culot aux éditions Larcier

La transmission d'entreprise dans un cadre familial, Atelier des Fucam - Anthémis.

Supports

Syllabus

Notes de cours de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions étudiées au points de vue pratique et théorique

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante quelque soit le motif pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité Option Fiscalité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Procédures fiscales			
Code	3_ECCF2B18FISCC	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le développement des spécificités fiscales liées à la procédure fiscale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- de gérer par ses acquis les relations entre le contribuable et l'Administration fiscale;
- d'expliquer les droits et les obligations du contribuable et de l'Administration fiscale.

Les compétences visées

2.2 Expliquer et commenter par écrit et oralement les documents relevant de son champ d'activité.

2.3 Négocier, argumenter et défendre les dossiers.

4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

4.4 Etablir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

5.2 Mettre à jour les documents.

5.4 Assurer le suivi des dossiers.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La procédure fiscale des contributions directes

- Les dispositions générales de la déclaration.
- Les pouvoirs d'investigation du fisc.
- Les moyens de preuves.
- La rectification de la déclaration et la taxation d'office.
- Les délais d'imposition et de recouvrement.
- La réclamation et le dégrèvements d'office.

- Les recours judiciaire.
- Le recouvrement de l'impôt.

La procédure fiscale en matière de TVA

- Les investigations et le contrôle.
- Les preuves.
- Les délais de prescription.
- La procédure administrative et judiciaire.
- Le recouvrement.
-

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Approche par situation - problème.
- Approche par l'utilisation du codex IPCF.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions - réponses.

Ouvrages de référence

Bibliographie

- Manuel de procédure fiscale, 2ème édition, Anthémis.
- Le contrôle fiscal, Anthémis.
- Guide impôts 2016, mai 2016, IPCF.
- Codex 2016, IPCF.

Divers

- Pacioli
- Astuces et conseils
- Fiscologue
- Comptabilité créative

Ces ouvrages et publications ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés à l'exception du codex disponible sur Claroline

Supports

Notes de cours de l'étudiant(e).

Exercices sur la taxation indicielle.

Codex 2016, IPCF sur Claroline

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session suivante (juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).